



Abandon logement + loyers impayés

Par **ABimmo**, le **23/06/2015 à 11:03**

Bonjour,rnrnMa locataire a résiliée son bail le 18 mars 2015 (3 mois de préavis). A ce jour, elle me doit les loyers de mai et juin 2015, à déjà déménagé dans son nouveau logement et ne répond pas a mes appels pour fixer une date d'état des lieux de sortie. Je n'ai pas sa nouvelle adresse, cependant j'ai l'adresse d'une personne qui s'est portée garant pour elle. Que dois-je faire? Que suis-je en droit de faire?rnJ'ai peur qu'elle ne me rappelle plus et qu'elle ne me restitue pas les clés. Puis envoyer une lettre à son garant? J'ai bien un mois de loyer de caution, cependant elle a déjà causé de graves dégâts dans l'appartement (d'un montant estimé a environs 3000€ qui devraient peut être être pris en charge par mon assurance, mais je suis encore dans l'attente d'un retour de leur part).rnrnMerci pour vos conseils,rnrnA.Bontemps

Par **aguesseau**, le **23/06/2015 à 11:11**

bjr,rnsi votre locataire ne répond pas à vos courriers recommandés de mise en demeure, vous pouvez demander à la caution de payer les sommes dues.rncdt

Par **ABimmo**, le **23/06/2015 à 12:17**

Merci pour votre réponse.rnAis-je le droit de récupérer mon logement sans état des lieux de sortie et sans remise des clés de la part de la locataire?